





LOT PARTIALLY SCANNED

Due to the size or the complexity of this lot,
only selected items are shown

LOT PARTIELLEMENT SCANNÉ

Du à la taille ou à la complexité de ce lot, ceci est une selection

LOS IST NUR TEILWEISE GESCANNT

Aufgrund des Umfangs und Vielschichtigkeit dieses Loses
werden nur ausgewählte Stücke getzeigt





84

PAPIER CHEROU 1907



7

COMITÉ D'ORGANISATION D'AGADIR
DU XXVII^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGES

Session d'Agadir du 11 au 16 Novembre 1953

Agadir, le



Adresser la correspondance : Pavillon du Tourisme — AGADIR — Tél. 32-05

REPUBLICQUE FRANÇAISE. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. BORDEREAU DES VALEURS À RECOURVIR. C/G DE PRÉVOYANCE. 192 par M. 59, Boul. Matsherbes, n°. PARIS - 8°. Tenu par le bureau de dépôt de Rabat. RÉEXPÉDIÉES PAR LE BUREAU DE. Pour l'envoi des valeurs recouvrables à Paris, se conformer aux indications figurant au verso.

NOMS DES DÉBITEURS.		MONTANT DES VALEURS PAYABLES	DATES D'ÉCHÉANCE.	NUMÉRO INDICANT le motif du renvoi (tableau n° 2.)
Caza				
Hassidja				
Bouat				
Mouk				
TOTAL GÉNÉRAL...				

La valeur (.....) a été réexpédiée à	
La valeur (.....) a été réexpédiée à	
La valeur (.....) a été réexpédiée à	
Taxe d'affranchissement.	
Droit de timbre.....	
Droit d'encaissement.....	
Droit de présentation des valeurs non recouvrées.....	
Droit de commission sur le mandat.	
Montant du mandat.....	
TOTAL ÉGAL au montant de (Nombre) 2 valeurs recouvrées.....	
Montant des valeurs ci-incluses non recouvrées.....	
Montant des valeurs réexpédiées.....	
TOTAL ÉGAL à celui du bordereau.....	

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

TOTAL GÉNÉRAL... MONTANT des taxes restant dues par le déposant sur les valeurs non recouvrées renvoyées...

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

TOTAL GÉNÉRAL... MONTANT des taxes restant dues par le déposant sur les valeurs non recouvrées renvoyées...

N° 1485. (Oct. 1929-1 87. 637.) J. 22167. Timbre à date du jour d'arrivée. Pour l'envoi des valeurs recouvrables à Paris, se conformer aux indications figurant au verso.

NOMS DES DÉBITEURS.		MONTANT
Sirobe		
Vincent		
Durbourg		
Guella		
Bouin		
TOTAL GÉNÉRAL...		

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est pas présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

RÉEXPÉDIÉES PAR LE BUREAU DE C/C 2672 RABAT. Pour l'envoi des valeurs recouvrables à Paris, se conformer aux indications figurant au verso. TABLEAU N° 1. RÉGLEMENT DE COMPTE: (Nom du débiteur) La valeur (.....) a été réexpédiée à La valeur (.....) a été réexpédiée à La valeur (.....) a été réexpédiée à

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est pas présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS. (Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

1. Débiteur décédé.	6. Débiteur parti sans laisser d'adresse.
2. Débiteur inconnu.	7. Mentions non autorisées.
3. Valeur refusée.	8. Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
4. Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.	9. Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
5. Débiteur avisé ne s'est présenté au bureau.	10. Montant total des valeurs excédant 5,000 francs.

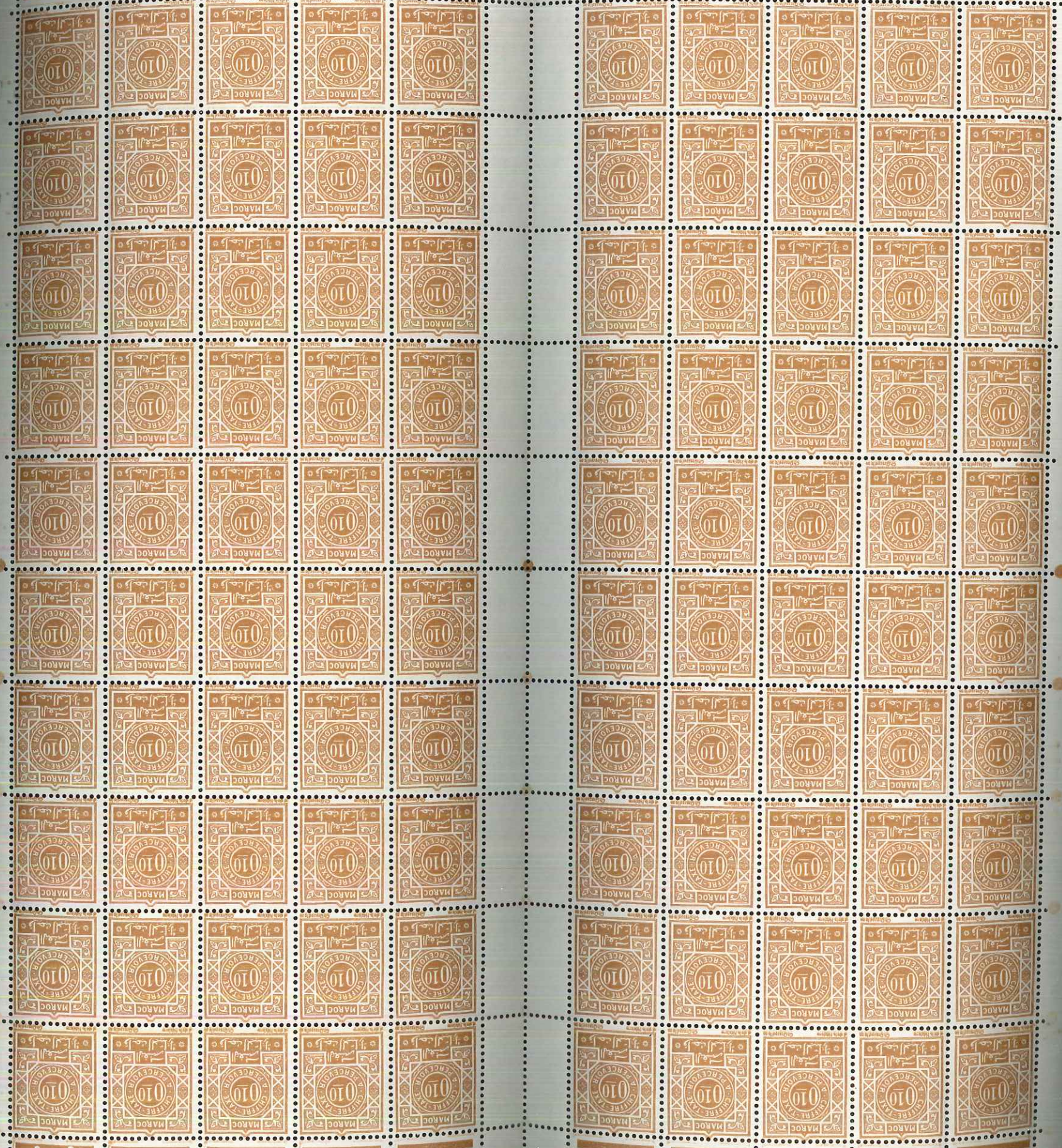




27.12.63

4

32343



C 6882



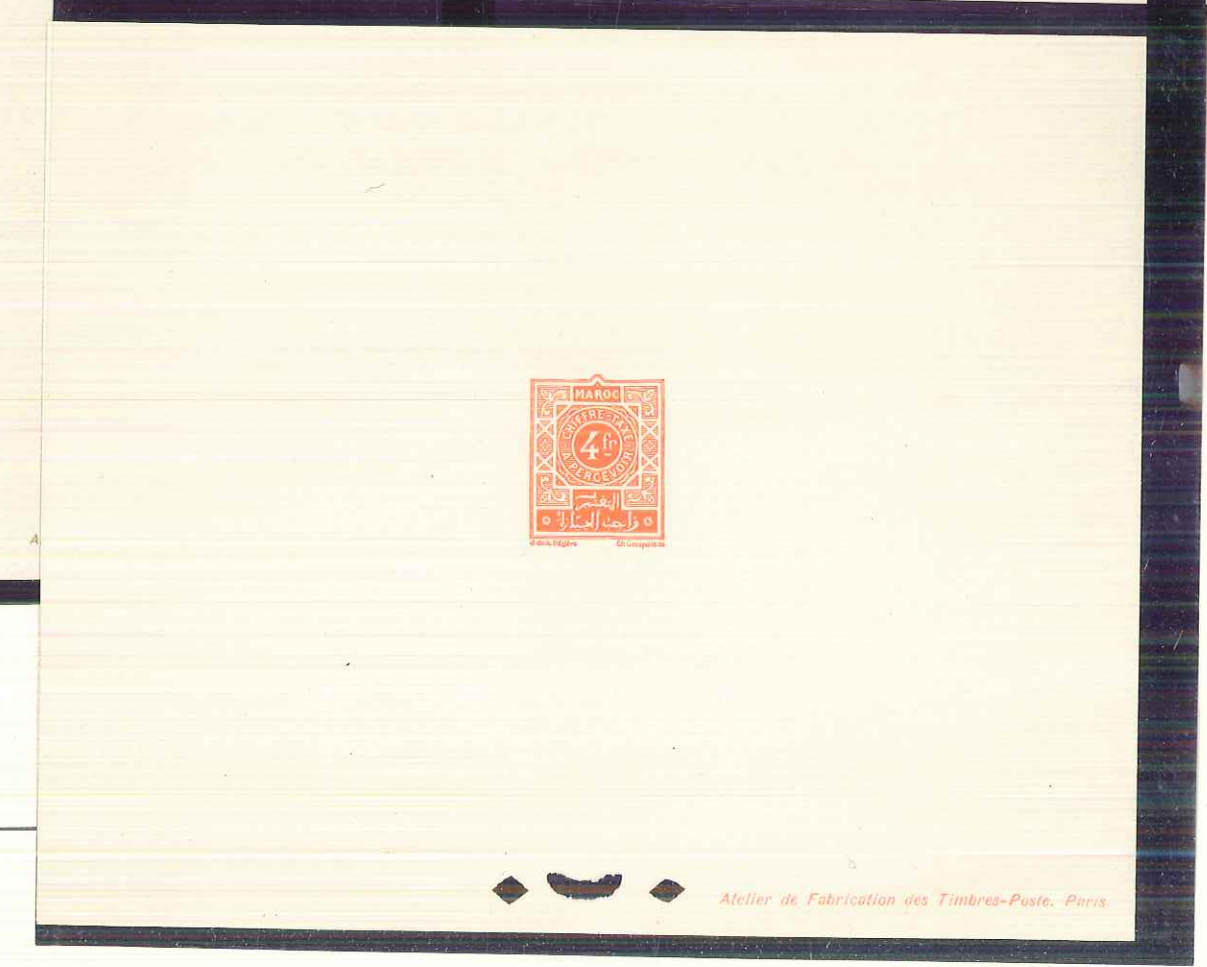
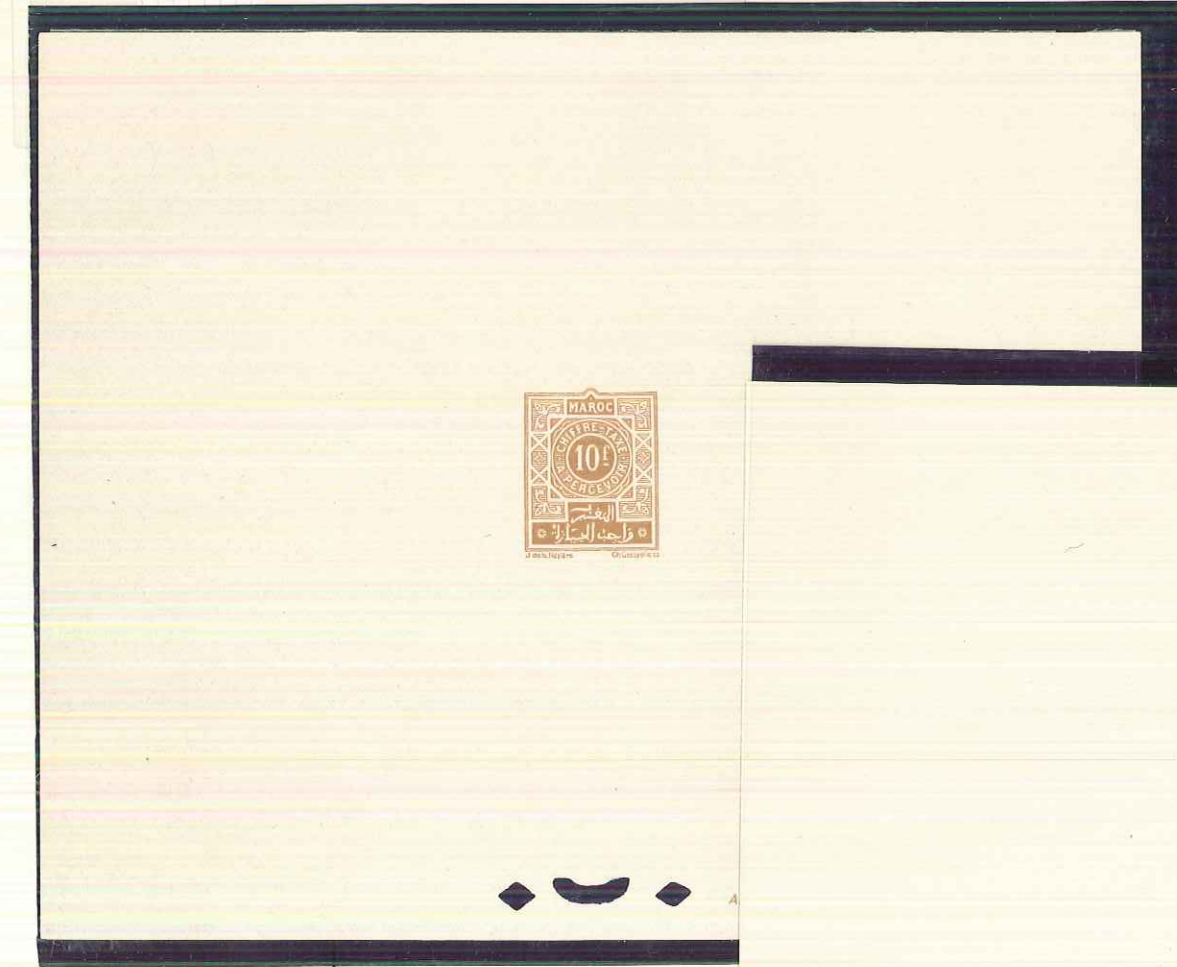
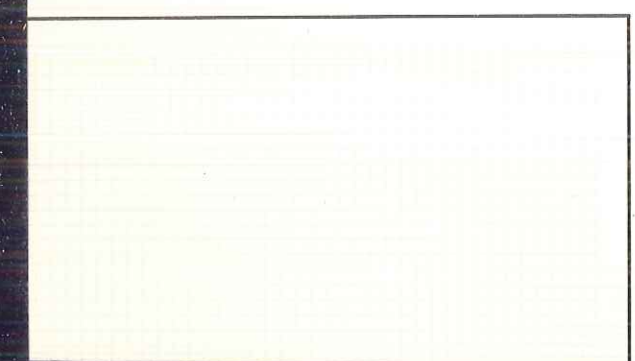
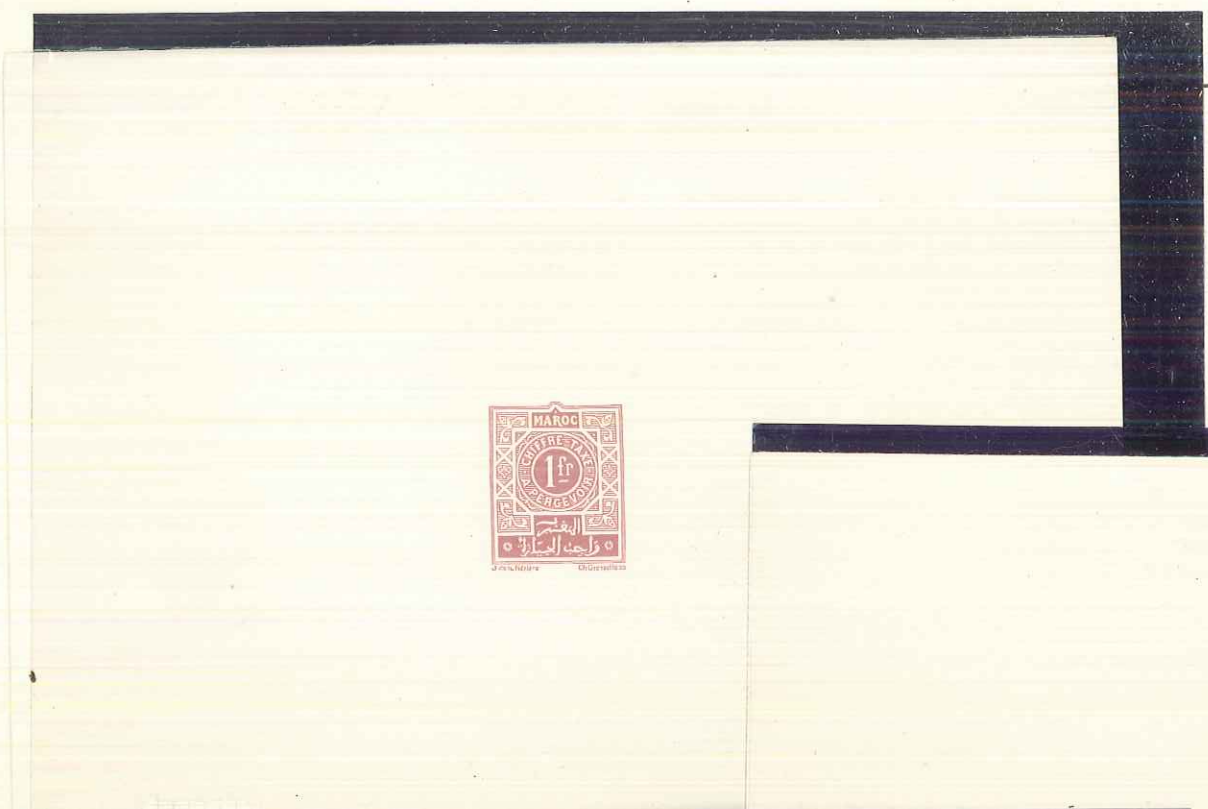
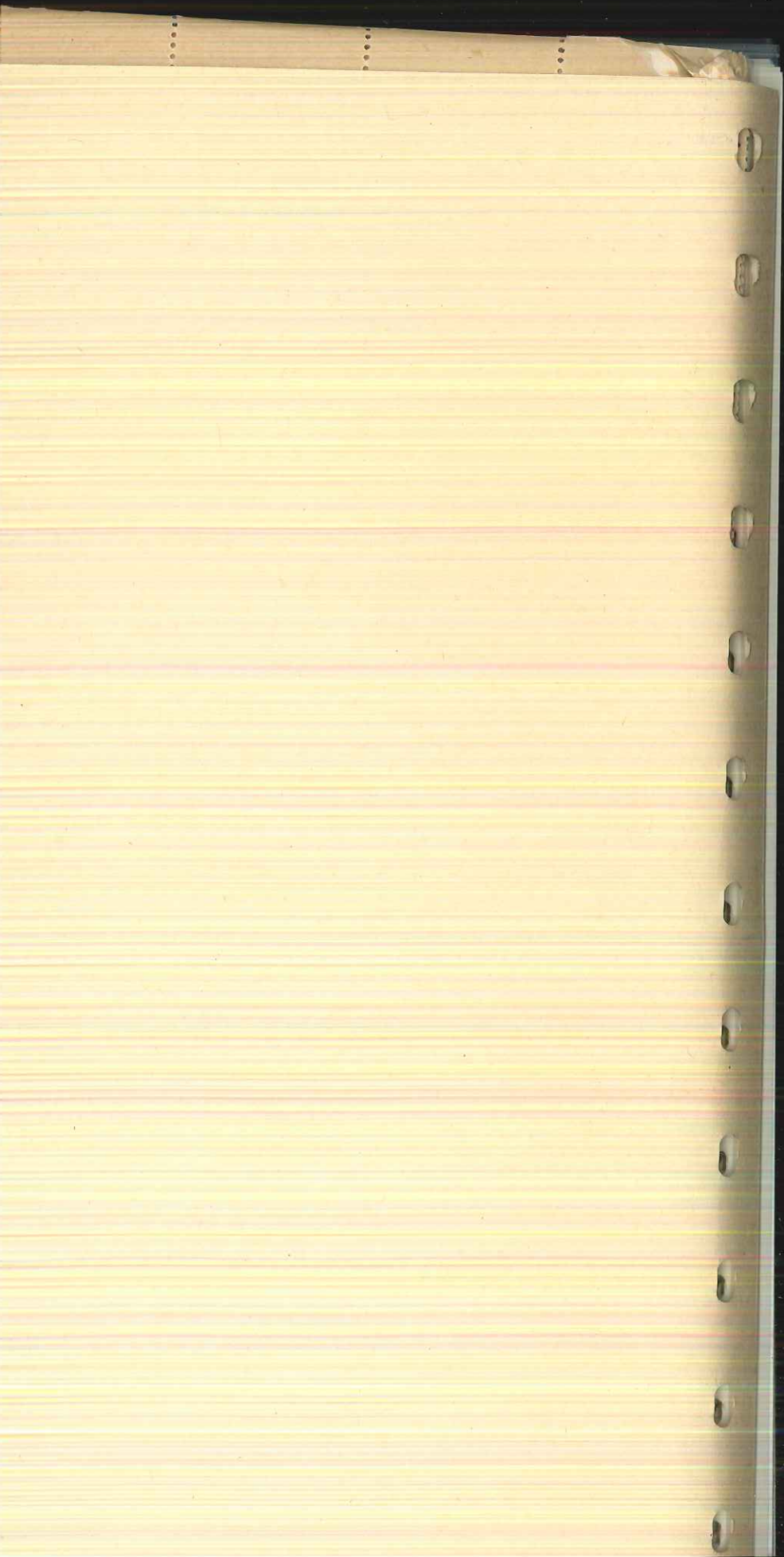
186483



Atelier de Fabrication



Atelier de Fabrication des Timbres-Poste. PARIS





Colis Postaux:
11 Valeurs n° 1 à 11



n°1
5c vert



n°2
10c rouge



n°3
20c brun lilas



n°4
25c bleu



n°5



n°6



n°6



n°7



n°7



n°8



n°9



n°9



n°10



n°10



n°11

Maroc.
Timbres-taxe.
1974 - Fruits



n° 60



n° 61



n° 62



n° 63.

1998 - Fruits. faux. vert.



n° 64



n° 65

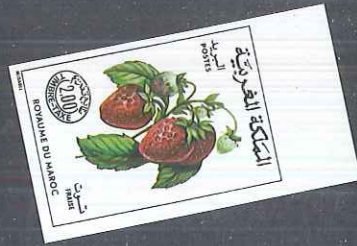


n° 66



n° 67





C. 4



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC
GOVERNEMENT CHÉRIFIEN

ES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES
ET DES TÉLÉPHONES

Bulletin d'Expédition d' ^{un} Colis postal

DONT LE POIDS N'EXCÈDE PAS 5 KILOG

COLIS SANS FRAIS DE DOUANE

(Paquet, boîte, bûche, rouneau, panier, etc.)

Désignation d' 4 colis : *paquet*

Contenu d' 4 colis : *effets divers*

Nombre de déclarations pour la Douane : *3*

(en toutes lettres)

Montant
de la valeur déclarée :

(en toutes lettres)

Montant
du remboursement :

Adresse

du destinataire

Lieu de destination :

Livraison à faire (a)

S'il s'agit d'un
colis V. D.

indiquer le poids
exact

en grammes

kg g

Droits de Douanes (1)

(Place réservée à l'empreinte du cachet, en
cas de valeur déclarée)

ACHEMINEMENT

Taxe perçue : fr. *2.80* cent.

OFFICE DES POSTES, ET DES TÉLÉGRAPHES
DU MAROC
Griffe du Bureau d'origine :
*CAZA-VILLE
NOUVELLE*
916 *13*

(Timbre à date
du bureau expéditeur)



Protectorat de la République
Française au Maroc
GOVERNEMENT CHÉRIFIEN

OFFICE
DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES
ET DES TÉLÉPHONES

COLIS POSTAUX

COUPON DU BULLETIN D'EXPÉDITION
(Don. être détaché par le destinataire)



L'expéditeur,

Nom :

Domicile :

NOTA. — Voir au verso

(1) Cadre à remplir par le Bureau d'échange d'entrée du pays de destination.
(2) Les colis postaux ne sont acceptés livrables à domicile que pour les localités pourvues d'un service



COUPON

(peut être détaché par le destinataire)

Timbre à date
du bureau expéditeur



Nom et adresse de l'expéditeur

Nom et adresse du expéditeur
M. Kendall
1111 Broadway
New York

la République Française
MINISTRE CHERIFIEN

Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones

BULLETIN D'EXPÉDITION
DANS COLIS POSTAUX

n'excédant pas..... Kg.
(Inscrire la limite supérieure du poids du colis)

№ 32 № 00055

Geneve
bureau de poste
12000
Douvane
12000
Visite sanitaire
12000
12000

Désignation du colis.

Montage du
rembourcement

Lieu de destination) C...

Rue et numéro)

Place réservée
l'empreinte du
chét en cas de
déclaration de va-

Acheminement

Taxe perçue

fr. cont.

(Voir au verso)







MAROC



Monsieur P. Groulier
Médecin Auxiliaire
5 Hôpital militaire accablé.
Alger
Algerie



C. 5

C. P. 2 (Conv)

COUPON

Peut être détaché par
le destinataire
Timbre du bureau
d'origine



Nom et domicile de
l'expéditeur

LES COLIS LIJAC
POUR TOUS PAYS
30, Av. Lals Vascout
CASABLANCA



REGISTRATION DES POSTES
AU MAROC
00874

CASABLANCA
COLIS POSTAUX

895

C. 45

(en chiffres arabes)

BULLETIN D'EXPEDITION

I Nature de l'emballage : caisse

Quantités en douane : 4

Contenu du colis : Huile

(Les unités en toutes lettres)

(en chiffres)

Mme CLAUSE

Rue et numéro : 15, Avenue Popliment

Lieu de destination : GANSOREN BRUXELLES

Pays de destination : BELGIQUE

Mode de livraison :

POIDS

3 K gr.

Droits de douane (1).

Place réservée
à l'impression du
cachet en cas de
déclaration
de valeur

Acheminement

Voie de France

Taxe perçue :

498 fr. cent.

Timbre de la douane

(1) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ROBERT COUES

DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT AU BARREAU DE

C. C. P. RABAT 150-
TÉL. 26-04

REÇU de

la Somme de

pour

le gîte de

la cuisine

OUJDA, le 1^{er} Décembre 1948

10 FRANCS

BOURGNUOU Père et Fils

Directeurs Particuliers des C^{ies} L'UNION

54, Boulevard Foch - OUJDA

Téléphone 0-20

F. 140 10

Reçu de Monsieur Gavini

la somme de

Cent quarante francs

pour

le loyer du mois de Décembre 1948

pour

la cuisine

OUJDA, le 1^{er} Décembre 1948

50^e

BOURGNUOU Père

Directeurs Particuliers des C^{ies}

54, Boulevard Foch -

R.C. 213 - 219 - 220 - 221

REÇU de Monsieur Gavini

la somme de

Mille trois cent

pour

le loyer du mois

pour

l'appartement

BOURGNUOU Père & Fils
OUJDA, le 1^{er} Décembre 1948

BOURGNUOU Père et Fils

Directeurs Particuliers des C^{ies} L'UNION

54, Boulevard Foch - OUJDA

R.C. 213 - 219 - 220 - 221

Téléphone 0-20

Frs 1 128

REÇU de Monsieur Gavini

la somme de

Mille cent vingt deux francs

pour

le loyer du mois de mai 1950

pour

l'appartement

BOURGNUOU Père & Fils
OUJDA, le 21^{er} mai 1950

Reçu de Monsieur Gavini

la somme de

Cinq cent soixante un franc

pour

le loyer du mois de juin 1948

pour

l'appartement

BOURGNUOU Père & Fils
OUJDA, le 1^{er} juin 1948

de loyer des locaux qu'il

P. Loti (Pascals)

à compter du 1^{er} mai 1950

et finissant

réservés de droit: DONT QUITTANCE

BOURGNUOU Père & Fils
OUJDA, le 1^{er} juin 1948



Succursale de CASABLANCA
 AUTRES
 HENRY H
 Etablis
 Société Anonyme au Capital
 21 23, Bd JUL
 R.C. Seine N°

FOURNITURES GÉNÉRALES pour
 L'AGRICULTURE
 Régistre du Commerce

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Boite Postale 375

J. P. BATTAGLIA

Téléphone 11.20

CASABLANCA
 72, Boulevard de Lorraine

Casablanca, le 10 Décembre 1926

B. P. F. 52.51

Reçu de Monsieur Audibert la somme
 de cinquante deux francs et 51/100
 pour solde intérêts d'arrêts

N° 000,093

J. Battaglia



80.00
 76.00
 11.00
 10.00



de six mille francs
 pour acompte d'ouvrages à la fin de l'année

N° 000,042

J. Battaglia



بلد المصد
Pays
d'origine
MAROC

حالة ارسال
BULLETIN D'EXPEDITION

215347

مكان
مستوفي
CP 2
DH



اسم وغنوان المرسل
Nom et adresse de l'expéditeur
Robert Anthoine
S. Rue Galilée 1910 Agoua
Casablanca

اسم وغنوان المرسل اليه
Nom et adresse du destinataire
M. et Mme J. Baugnot
102. Av. Mouée
Jcho Rhodog
Belgique

بالارقام
Valeur déclarée — lettres
بالارقام
Montant du remboursement — lettres
الحساب الجاري
Compte courant postal n°
Titulaire du compte courant postal

طريق الترحيل
Voie d'acheminement
Agoua

مكتب التبادل
CASA BLANCA
Collis Postaux
N° 000606



ختم مكتب المصارف
Chambre de commerce
d'Agoua
ou du bureau
d'acheminement
expéditeur

عدد	نوع التغليف
1	Colis
التصاريص certificats et factures	
المستندات déclara- tions en douane	

الوزن القاطم	الوزن (brut)
كج	كج
2	2
(1) صندوق ، ارضية ، ورق Caisse, paquet, carton, etc.	

الطرد - اتفاقية طوكيو 1969 مادة 106 بند 1 حرف ا
Colis. Tokyo 1969. art 106 § 1 lettre a 1

1947 SANTÉ

"Guéri... je travaille."



1947

COMITÉ NATIONAL
DE DÉFENSE CONTRE
LA TUBERCULOSE

Cinq francs pour la santé





COMITÉ NATIONAL DE DÉFENSE CONTRE LA TUBERCULOSE

RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 14-9-1916
66, BOULEVARD ST MICHEL, PARIS (VI^e)

12^e CAMPAGNE NATIONALE

*Le Timbre
Antituberculeux*

"NET ET PROPRE"
1938

A. DELRIEU, 36 Rue des Artistes, Paris



NET ET PROPRE
avec l'eau chez soi

LE CARNET

2f

LE TIMBRE

10f



*Vous lui avez
donné la vie...*

donnez lui maintenant la
santé, assurez-lui les
meilleurs aliments qui soient,
nourrissez-le vous même,
ou faites-en un Bébé Nestlé

LAIT SUCRÉ - FARINE LACTÉE

NESTLÉ

Bon lait français, beau blé français
les aliments parfaits des tout petits



Timbres A DELRIEU, 36 Rue des Artistes, Paris.

Signelles. anti-tuberculeux. 1929 - 1956.



1929



1930



1931



1932



1933



1934



1935



1952



1936



1937



1938



1939



1954



1956



1955



1959



١٩٦١.



١٩٦٤.



١٩٦٦.



١٩٦٩.



١٩٧٠.



١٩٧٥



١٩٧٦.



١٩٧٩.



١٩٨٢.



AGENCE INDUSTRIELLE MAROCAINE

VELAZQUEZ 7



Messieurs DEBEAURAIN Frères

BETHENCOURT-SUR-MER

- Somme -

Signettes - Tanger.



Vignettes. Exposition Universelle.



Vignettes. Mutualité postale.





MAROC

TIMBRE DE PROPAGANDE SANITAIRE ET SOCIALE

Carnet vendu au profit de l'
ŒUVRE de la CROIX-SAINT-SIMON
18, rue de la Croix-Simon, Paris (XX^e)

(Reconnue d'utilité publique le 26 décembre 1922.)



Le carnet de vingt vignettes : 5 francs

Utilisez ces timbres au verso des enveloppes ou cartes de correspondance.

— XLI —



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

COUPON-RÉPONSE
INTERNATIONAL

C 22

Ce coupon est échangeable dans tous les pays de l'Union postale universelle contre un ou plusieurs timbres-poste représentant l'affranchissement minimal d'un envoi prioritaire ou d'une lettre ordinaire expédiée à l'étranger par voie aérienne.

Empreinte de contrôle du pays d'origine (facultative) الرباط RABAT RP	Prix de vente (Indication facultative) 16,00 DIRHAMS ١٦,٠٠ درهم	Timbre du bureau qui effectue l'échange 
---	---	---

Signelles du Maroc - Première guerre mondiale - 1915 - 1916 -



G3B1D

A.A.



QSL MANAGER
Boite postale 2060
CASABLANCA
(MAROC)

Feb 1952

PET 116

BORDEAUX GARE AVION
Surtaxe Aérienne Perdue
le 2/9 8 frs 88

CARTE POSTALE



EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

M^{lle} Mad Penoux
8 rue Gambetta
La Rochelle (Ch. Indre)
France

M^l Sergent Duillet
Groupe de Chanc 118
Boulevard Aérienne de Rabat
(Maroc)

FRANCE

PRIX DE VENTE
4,35
CARTE POSTALE



EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

Lieutenant Bahisson Madame et Monsieur

67. R. A.

Meknes

(Maroc)

Bahisson

à Clerval

(Doubs)

3492/07

FRANCE

PRIX DE VENTE
0,90
CARTE POSTALE



EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

Lieutenant Bahisson Madame et Monsieur

2^e Batterie C. P. F.

Agadir

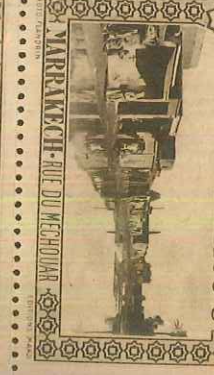
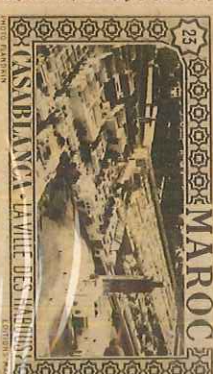
Maroc

Bahisson

à Clerval

(Doubs)

France



LE MAROC (1^{re} Série)



(Le bel album spécial, relié, pour collectionner les vignettes touristiques; la pièce 40 fr. franco) Imp de Vaugirard. Imp^{se} Ronsin, Paris (XV^e)



(Le bel album spécial, relié, pour collectionner les vignettes touristiques; la pièce 40 fr. franco). Imp de Vaugirard. Imp^{se} Ronsin, Paris (XV^e)



(Le bel album spécial, relié, pour collectionner les vignettes touristiques; la pièce 40 fr. franco). Imp de Vaugirard. Imp^{se} Ronsin, Paris (XV^e)